

engage

Plan d'accessibilité pluriannuel 2023-2028

Octobre 2023

LAPHO – Plan d’accessibilité pluriannuel

Le présent plan d’accessibilité 2023-2028 décrit les politiques et les mesures mises en œuvre par Engage People Inc. (« Engage ») pour améliorer les possibilités offertes aux personnes handicapées. Des formats accessibles de ce document sont disponibles gratuitement sur demande.

I. Message des propriétaires

Engage est déterminé à garantir l’égalité d’accès et de participation des personnes handicapées et à traiter ces dernières d’une manière qui leur permette de conserver leur dignité et leur indépendance.

En conséquence, Engage s’efforce de supprimer et de prévenir les obstacles à l’accessibilité. Notre organisme s’engage à respecter les exigences de la *Loi sur l’accessibilité pour les personnes handicapées de l’Ontario* (« LAPHO »). Le présent plan pluriannuel d’accessibilité (le « plan ») décrit les mesures prises par Engage pour satisfaire à ces exigences et améliorer les possibilités offertes aux personnes handicapées. Notre plan illustre comment Engage jouera son rôle pour faire de l’Ontario une province accessible pour tous les Ontariens.

II. Réalisations passées pour la suppression et la prévention des obstacles à l’accessibilité

Initiatives en matière d’accessibilité qu’Engage a mises en place :

Service à la clientèle

Engage n’est pas un organisme public en contact avec la clientèle. Néanmoins, nous nous sommes engagés à respecter la norme de service à la clientèle de la LAPHO, qui comprend des exigences relatives à l’élimination des obstacles pour les personnes handicapées afin qu’elles puissent accéder aux services et aux installations d’Engage.

À cet égard, nous avons pris les mesures suivantes concernant ces obstacles :

- Mise en œuvre de la politique d’accessibilité et de la déclaration d’engagement (2017)
- Déménagement dans des locaux plus accessibles, comprenant un stationnement extérieur réservé et réservé aux personnes handicapées et des ascenseurs spacieux et accessibles (2017)
- Installation de portes automatiques accessibles dans les toilettes des bureaux privés (2019)

Information et communications

Sur demande, Engage continuera à fournir des renseignements aux personnes handicapées dans un format accessible ou avec un support de communication qui tient compte des besoins de la personne en matière d’accessibilité liés à une déficience.

Engage a mis à jour son site Web public, y compris son contenu Web, ainsi que son site intranet interne, pour s'assurer qu'ils sont conformes aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web du World Wide Web Consortium, sauf lorsque cette exigence n'est pas réalisable.

Emploi

Engage s'engage à mettre en œuvre des pratiques d'emploi équitables et accessibles pendant le processus de recrutement et d'évaluation, ainsi qu'au moment de l'embauche. Pour ce faire, Engage tient à fournir des mesures d'adaptation aux personnes handicapées au cours du processus de recrutement et de sélection. Si les personnes handicapées ont besoin de mesures d'adaptation, elles doivent en informer Engage avant leur embauche qui travaillera avec elles pour répondre à leurs besoins. Engage s'assure que tous les candidats à l'emploi sont conscients de cet engagement en le mentionnant sur nos offres d'emploi. (Engage peut afficher des postes pour lesquels nous ne sommes pas en mesure de prendre en compte certaines déficiences ou invalidités.)

Nous nous engageons également à améliorer notre espace et nos conditions de travail afin de prévenir et d'éliminer les obstacles pour les personnes handicapées. Voici quelques-unes des mesures que nous avons prises pour prévenir et/ou supprimer ces obstacles dans le cadre de nos pratiques de recrutement et d'emploi :

- Déménagement dans des locaux plus accessibles, comprenant un stationnement extérieur réservé et réservé aux personnes handicapées [2017 (bureau 300); 2023 (bureau 200)]
- Installation de portes automatiques accessibles dans les toilettes des bureaux privés (2019)
- Mise en place d'un processus d'entrevue à distance pour les candidats (2021)
- Mise en œuvre d'une politique facultative de travail à domicile (2021), révisée à compter de septembre 2023 pour exiger une présence bihebdomadaire au siège social

Formation

À partir de 2017, Engage a mis en place une formation pour tous les nouveaux employés et les employés en poste en ce qui concerne les lois sur l'accessibilité de l'Ontario et les aspects du *Code des droits de la personne de l'Ontario* qui concernent les personnes handicapées, ainsi que sur l'accessibilité telle qu'elle s'applique à leur travail. Dans le cadre de cette initiative, les nouveaux employés doivent suivre une formation en matière d'accessibilité au cours des trois premiers mois de leur emploi.

III. Stratégies et mesures

Service à la clientèle

Engage n'est pas un organisme public en contact avec la clientèle. Néanmoins, nous nous sommes engagés à respecter la norme de service à la clientèle de la LAPHO, qui comprend des exigences relatives à l'élimination des obstacles pour les personnes handicapées afin qu'elles puissent accéder aux services et aux installations d'Engage.

Information et communications

Sur demande, Engage continuera à fournir des renseignements aux personnes handicapées dans un format accessible ou avec un support de communication qui tient compte des besoins de la personne en matière d'accessibilité liés à un handicap. Engage consultera la personne qui fait la demande pour déterminer le format accessible ou le support de communication qui répondra le mieux à ses besoins. Engage informera le public de la disponibilité de formats accessibles et de supports de communication.

Emploi

Engage forme tous les nouveaux employés et les employés en poste aux lois ontariennes sur l'accessibilité et aux aspects du *Code des droits de la personne de l'Ontario* qui concernent les personnes handicapées, ainsi qu'à l'accessibilité telle qu'elle s'applique à leur travail. Les nouveaux employés suivent une formation au cours des trois premiers mois de leur emploi. Engage tient un registre de toutes les formations dispensées.

Information sur les milieux de travail

À la demande d'un employé handicapé, Engage collaborera avec lui pour lui fournir et/ou organiser des formats accessibles et un soutien à la communication pour les renseignements nécessaires à l'accomplissement de son travail et qui sont par ailleurs disponibles pour les autres employés.

Gestion des talents et du rendement

Engage prendra en considération les besoins des employés handicapés avant de procéder à des examens de gestion du rendement, d'envisager des promotions ou de redéployer des employés.

Communication des politiques d'accessibilité

Pour soutenir ses employés et ses clients handicapés, Engage utilisera divers moyens de communication, y compris l'intranet de l'entreprise, pour informer tous les employés des politiques applicables. Dans le cadre de notre obligation de sensibilisation aux politiques, les nouveaux employés sont informés et tenus d'examiner et de reconnaître toutes les politiques liées à l'accessibilité lors de leur première embauche et, par la suite, au moins une fois par an, et sont également informés des changements de politique au fur et à mesure de leur mise en œuvre.

Plans d'adaptation

Engage maintient un processus écrit pour permettre l'élaboration de plans d'adaptation individuels documentés pour les employés handicapés.

Processus de retour au travail

Engage maintient un processus écrit de retour au travail pour les employés qui ont été absents du travail en raison d'une déficience et qui ont besoin de mesures d'adaptation liées à leur déficience pour reprendre le travail. Le processus décrit les mesures qu'Engage prendra pour faciliter le retour

au travail d'un employé et comprendra des plans de mesures d'adaptation individuels documentés dans le cadre du processus.

Le processus de retour au travail d'Engage ne vise pas à remplacer ni à annuler tout autre processus de retour au travail établi par ou en vertu d'une autre loi (c.-à-d. la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*).

Formation

Engage continuera à former tous les nouveaux employés et les employés en poste aux lois ontariennes sur l'accessibilité et aux aspects du *Code des droits de la personne de l'Ontario* qui concernent les personnes handicapées, ainsi qu'à l'accessibilité telle qu'elle s'applique à leur travail. Les nouveaux employés recevront une formation en matière d'accessibilité au cours des trois premiers mois de leur emploi. Engage tiendra un registre de toutes les formations dispensées.

IV. Pour en savoir plus

Pour de plus amples renseignements sur ce plan ou pour demander des copies de nos politiques d'accessibilité, veuillez communiquer avec nous comme suit :

- Téléphone : 1.888.465.6791
- Courriel : info@engagepeople.com
- Par la poste : Service des RH – 1380 Rodick Rd, bureau 200, Markham (Ontario) L3R 4G5
- En personne, en se présentant à nos bureaux